

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
- Le samedi de 8h30 à 12h00.

## L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux. Ouverture tous les matins de 8h30 à 11h45.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE / CREATION D'UNE ASSOCIATION

« Les Amis de la petite Biblio de Saint-Laurent-les-Eglises », c'est le nom que porte la nouvelle association créée depuis le 21 octobre 2019.

Cette association a pour objet de contribuer au développement de la lecture publique en milieu rural, de créer du lien social par la gestion et l'animation d'une bibliothèque gratuite, inter-générationnelle et ouverte à tous en partenariat avec la Bibliothèque départementale de prêt de la Haute-vienne (BDHV) et la mairie de Saint-Laurent-les-Eglises, complétées par le port de livres à domicile si besoin, l'installation et le suivi de boîtes à livres dans les hameaux de la commune et la vente de livres à prix très réduits. Les personnes intéressées pour adhérer peuvent contacter la présidente, Jacqueline CHAPUT au 05 55 35 59 55 ou 06 74 83 34 86. Les travaux de mise aux normes et d'aménagement de la petite Biblio sont engagés.

## ECO POINT AU BUSSIN

Un éco-point va être installé au village du Bussin dans le mois de décembre 2019. Il sera situé face au panneau d'affichage dans le village. Pour plus d'informations sur le tri-sélectif des brochures sont disponibles en mairie.

## LES MANIFESTATIONS A VENIR

**Club de Gym Zen et Tonique:** L'association compte plus d'adhérents cette année. Les horaires sont le mardi et le jeudi de 19 à 20h.

**Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux:** L'association a participé à la fête des tracteurs rouges à Folles. En avril et mai il y aura la participation au comice agricole de Saint-Priest-Taurion avec le concours de Coq de pêche. Comme tous les deux ans, l'association participera à la fête de Saint-Laurent-les-Eglises en août 2020.

**Les enfants d'abord:** Forte participation au loto annuel du 24 novembre avec 160 personnes.

**Le comité des fêtes:** Malgré le froid cette année forte participation à la rando vtt et pédestre. La fête annuelle a été un moment fort de la saison avec 64 équipes à la pétanque le samedi. Beaucoup de monde le samedi soir pour l'entrecôte animée par le groupe de Saint-Laurent Les Intrépides. Le dimanche après midi après une randonnée pédestre pour découvrir le nouveau circuit sur le chemin des églisieux inscrit au PDIPR, la banda de l'union musicale de Saint Léonard de Noblat a animé la fin d'après-midi et la soirée jusqu'au feu d'artifice offert par la municipalité. En septembre le cochon à la broche a fait salle comble. Il faudra réserver l'année prochaine... Beaucoup de monde également le 16 novembre pour la nouvelle représentation des Troubadours de la Combade.

Au programme pour cette fin d'année: **Le 30 novembre, conférence sur Apollo 11 et le 13 décembre le marché de Noël** avec la participation des « enfants d'abord » et de l'ESAT et peut être même le Père Noël lui même...

**Pour 2020:** Concours de Belote: 21 Mars, Loto: 4 Avril, Randonnée pédestre: 10 Mai, Vide Grenier: 5 Juillet, Fête Annuelle les 1 & 2 Août, Cochon à la broche: 26 Septembre, Marché de Noël: 11 Décembre.

Page facebook: <https://www.facebook.com/comitedesfetes.stlaurentleseglises>

**Association TAI CHI de Saint Laurent :** Stage de Médecine symbolique le 14 mars 2020 par Nathalie GENESTE ( 15 € l'après midi et 5 € d'adhésion ) et Stage de Thalasso et Qi Gong sur l'île d'Oléron du 13 au 16 mai. Le stage est complet.

**NOUS AURONS L'OCCASION DE NOUS RETROUVER POUR LES VŒUX 2020, LE VENDREDI 24 JANVIER à 18H00 A LA SALLE MULTI SERVICES, VOUS ETES TOUS CORDIALEMENT INVITES.**



*A l'approche de la fin de ce mandat de six années, vous avez été très nombreux à me témoigner votre satisfaction globale. Dès 2014 je me suis engagé, mais pour un mandat unique, et c'est avec bienveillance, dévouement, disponibilité, avec le soutien des conseillers municipaux et des adjoints, que j'ai eu plaisir à découvrir la complexité d'une gestion territoriale et à œuvrer pour cette commune où j'ai eu la chance de vivre et de travailler tout au long de ma carrière professionnelle.*

*La durée d'un mandat de six années est très satisfaisante à l'échelle d'une commune. Le fait qu'il soit non renouvelable, tout autant que non cumulable serait de nature à éviter la « professionnalisation » d'une « carrière politique » mais permettrait également à de nouveaux électeurs, conseillers municipaux ou adjoints d'apporter leur contribution à cette noble tâche que constitue la fonction de maire.*

*Bien que pour l'heure, aucun homme politique de niveau national n'ait évoqué la perspective d'une loi interdisant le renouvellement des mandats, je tenais à « justifier » ma décision et vous assurer de ma satisfaction d'avoir donné ce temps pour « ma » commune et pour mes concitoyens. La confiance dont j'ai été l'objet de votre part a été un réel soutien et l'expression d'une saine démocratie.*

*Avant la fin de ce mandat, des travaux vont se réaliser dans notre village, avec notamment la matérialisation des axes de centre bourg, passages piétons etc...subventionnés par le Conseil Départemental, ainsi que la création d'une petite bibliothèque au 8 rue de l'Église. Des boîtes à livres réalisées par des bénévoles de Saint-Laurent-les-Eglises, seront progressivement installées dans les principaux hameaux.*

*Les animations proposées par diverses associations en cette fin d'année et début 2020, sont elles aussi de nature à divertir, cultiver et dynamiser notre sympathique territoire. Les projets de sorties scolaires et d'une classe de mer y trouveront un soutien co-financier pour tous les élèves de notre école.*

*Tout récemment, deux aqueducs endommagés en traversée de route, ont été remplacés sous l'égide de la communauté de communes ELAN, rue du feuillardier au Bussin et route du Bussin au lieu-dit Les Vergnes. Au moulin du Mas, le cours d'eau qui passe sous la route de Lascaux va être réaménagé par un ouvrage d'art plus important, à la charge de la communauté de communes en raison, là aussi, du transfert de la compétence « Voirie » de la commune vers la communauté de communes, en janvier 2019. Enfin, sur le Pont du Dognon, d'importants travaux de consolidation, décapage et peinture, financés par le Conseil Départemental, sont en cours. Cela occasionne, sur cette période hivernale, une fermeture de la route départementale n°5 durant cinq mois.*

*Je souhaite à chacun de vous de belles fêtes de fin d'année et vous convie à la cérémonie des vœux le vendredi 24 janvier 2020 à 18 heures salle multi-services.*

Le Maire  
Gérard ROUMILHAC

## L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 7 février 2020 pour les élections municipale de l'année 2020.

### Les prochaines élections :

	1ER TOUR	2ND TOUR
MUNICIPALES	15 MARS 2020	22 MARS 2020

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire en vertu de l'article L9 du code électoral, mais aucune sanction n'est prévue.

En revanche, le droit de vote est considéré par les institutions comme un devoir moral pour les citoyens, comme le rappelle l'inscription figurant sur les cartes électorales :

**« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »**



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 01/01/2019 la compétence assainissement collectif est transférée à la communauté de communes ELAN.

**Celle-ci, cette année, facture en deux fois :** en premier l'abonnement, début novembre et plus tard, le solde en fonction de votre consommation d'eau.

## MISSION RURALITE

La région Nouvelle-Aquitaine peut accompagner les associations des communes de moins de 3 500 habitants pour des projets de développement rural autour des problématiques suivantes: circuits courts, emploi et insertion professionnelle, développement d'activités économiques et/ou sociales ou des projets liés aux services aux populations : accès aux droits, lien social, mobilité, ... Les dossiers sont disponibles en mairie et doivent être déposés avant le 15 janvier 2020.

## FUNERAIRE

« parler de la mort ne fait pas mourir » Sagesse populaire.

L'inhumation laisse intact les microbes dangereux qui, peut-être, ont occasionné le décès et qui pourront se libérer lors d'une exhumation. Elle engendre parfois la pollution des eaux souterraines. De nos jours le manque de place se fait sentir dans certains cimetières.

La crémation est aussi ancienne que l'humanité; on sait ainsi qu'à la fin de l'âge de bronze, un millénaire avant JC, une grande partie de l'Europe possède une civilisation commune pratiquant l'incinération. Dans l'antiquité les exemples abondent notamment en Inde et en Orient et ceci continue de nos jours.

La crémation est en progression constante: 34% au Canada, 23% aux Etats Unis, 68% en Suisse; les Anglo-saxons et les pays nordiques pratiquent la crémation de façon conséquente. Il existe 187 crématoriums en France, celui de Limoges (Landouge) existe depuis 1978.

La crémation est une transformation décente et hygiénique des corps en cendres. Celles-ci sont placées dans une urne à l'identité du défunt. Cette urne est remise à la famille et doit être inhumée dans un caveau de famille ou dans une cavurne, ou déposée dans un colombarium, ou scellée sur un monument funéraire, ou inhumée sous certaines conditions dans une propriété particulière. Elle peut aussi être immergée à plus de 300 m de la côte à marée basse, il faut que l'urne soit biodégradable.

L'urne contenant les cendres d'un défunt ne peut être conservée dans un lieu privé; les cendres ne peuvent être partagées. Elles peuvent être dispersées soit dans le jardin du souvenir soit en pleine nature à l'exclusion des voies publiques et avec certaines contraintes. (informations complémentaires en mairie)

## L'ECOLE

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 02 septembre 2019 pour les **56 élèves** de l'école primaire publique de Saint-Laurent-les-Eglises répartis dans 3 classes.

Les cours sont assurés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h à 12h30 et de 14h à 16h30.

L'équipe pédagogique compte 4 enseignants auxquels nous souhaitons une très bonne année scolaire: Mme FOLLAIN Charlotte (Directrice et classe des CE2- CM1-CM2), Mme COULON Céline (CP-CE1), Mme BOUTANT Cécile et M. FERLAC Michel (PS-MS-GS).

Le loto de l'école a eu lieu le dimanche 24 novembre 2019, le marché de Noël sera organisé le vendredi 13 décembre 2019 et une vente de fleurs se tiendra dans la cour de récréation le vendredi 08 mai 2020.

L'école a un projet de classe de mer, pour tous les enfants, au centre Adrien ROCHE à MESCHERS du Lundi 04 au Jeudi 07 mai 2020.

Des travaux ont été réalisés au 1er étage du bâtiment principal pour la bibliothèque de l'école (BCD) afin de faciliter l'accueil d'une classe entière.

Notre cantinière, Mme Jacqueline MASDOUMIER, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera ses fonctions en fin d'année civile 2019. Pour l'année 2020, il a été décidé de faire appel à l'ARAI (E.S.A.T. Restaurant) afin d'assurer la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire. Le coût du repas élève facturé aux familles restera inchangé, pour l'année scolaire 2019-2020, à savoir 2,50€ unitaire.

Les dates des vacances scolaires de la zone A dont nous faisons partie sont :

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre 2019 après la classe au lundi 06 janvier 2020 au matin.

Vacances d'hiver : du vendredi 21 février 2020 après la classe au lundi 09 mars 2020 au matin.

Vacances de printemps : du vendredi 17 avril 2020 après la classe au lundi 04 mai 2020 au matin.

Pont de l'Ascension : du mercredi 20 mai au lundi 25 mai 2020 au matin.

Vacances d'été : le vendredi 03 juillet 2020 après la classe.

## ELAGAGE - ELECTRICITE

Lors de la pousse des arbres et des végétaux, chaque propriétaire est dans l'obligation d'élaguer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, du voisinage et des usagers alentour. Ceci sert à **prévenir les différents risques** : chute d'arbre et de branches sur des véhicules et personnes empruntant les voies de communication, manque de visibilité suffisante, dysfonctionnement des infrastructures comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques, ou l'interruption d'une voie de circulation.

Pour mémoire, la chute d'un arbre a récemment coupé une ligne électrique de 20000 volts, les fils tombés à terre ont provoqué un incendie et de nombreux usagers furent privés d'électricité, certains pendant 20 heures.

La hauteur des arbres devrait rester inférieure à la hauteur de la ligne électrique.

**ENEDIS peut, sur demande du propriétaire, faire abattre les arbres gênants.**

Dans le cadre des coupures d'électricité, ENEDIS peut tenir informé « **les patients à haut risque vital** ». Pour cela leur médecin traitant doit transmettre un certificat médical à l'ARS (agence régionale de santé).

**Travaux** : Sur certains secteurs de la commune, vous avez pu remarquer un trafic inhabituel d'engins divers. En effet, d'importants travaux sur la ligne électrique vers Châtelus le Marcheix sont en cours, notamment le remplacement de certains pylônes, ceci de façon à en augmenter la puissance à 90 000.volts.

Compte tenu des coupures d'électricité trop fréquentes, **le SEHV (Syndicat Energie de la Haute Vienne) a pris en compte notre demande** concernant la ligne du centre bourg pour en améliorer la sécurité et la distribution électrique. Les **travaux sont prévus en 2021**, pour une durée d'une année. La réalisation des travaux porte sur le remplacement du Poste de Cabine Haute (transformateur) et l'enfouissement partiel et le renouvellement total de la ligne HTA l'alimentant.